

EVALUER LES RISQUES PROFESSIONNELS (EvRP)

Objectif :

Mettre en œuvre la démarche participative d'évaluation des risques professionnels de l'entreprise dans le respect des valeurs essentielles et des bonnes pratiques du Réseau Prévention, facilitant la mise en œuvre de plans d'action de prévention

Pré-requis :

Le candidat devra présenter une attestation de fin de formation « bases en prévention » selon le référentiel national dispensé soit :

- Par notre organisme « compétences de bases en prévention »,
- Par l'INRS dans le dispositif d'autoformation @01001 « acquérir des bases en prévention des risques professionnels »,
- Par les CARSAT/CRAM/CGSS dans leur formation « compétences de bases en prévention ».

Modalités de mise en œuvre :

Acquisition des compétences méthodologiques par apports de connaissances, mises en situations professionnelles (réelles ou reconstituées) avec retour d'expérience collectif.

Durée de la formation :

3 jours de face-à-face non consécutifs avec a minima une journée de travail d'inter sessions

Effectif stagiaires :

12 participants maximum

Evaluation :

Le travail de restitution de l'apprenant devra intégrer les valeurs essentielles et des bonnes pratiques du réseau prévention, définies dans les brochures de l'INRS ED 902 et ED 886.